

# Artiste-Animateur d'ateliers d'arts plastiques

Certification Professionnelle de niveau 5 (Equivalence BTS et DUT)  
préalablement intitulé Formateur d'ateliers d'arts plastiques Code NSF 333 et 132  
Enregistrement sous le n° 34697 au RNCP ( Répertoire National des Certifications  
Professionnelles)  
Renouvellement le 26 juin 2020 pour une durée de 5 ans

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) Guide pratique et référentiel de certification

### Lieux de préparation à la certification

|   |  |
|---|--|
| <b>PARIS - Ateliers Terre et Feu</b>  |  |
| 37 bis, Villa d'Alésia - 75014 Paris<br>8, Cité Dupetit-Thouars - 75003 Paris<br>115, rue des Dames - 75017 Paris | Directeur : Hubert BEJUI<br>Téléphone : 01 45 77 10 10<br>E-mail : <a href="mailto:paris@terre-et-feu.com">paris@terre-et-feu.com</a>                          |
| <b>LILLE - Atelier Terre et Feu</b>   |  |
| 75, avenue du Peuple Belge<br>59000 Lille   | Directeur : Christian ANTONELLI<br>Téléphone : 03 20 15 01 00<br>E-mail : <a href="mailto:lille@terre-et-feu.com">lille@terre-et-feu.com</a>                   |
| <b>MAISONS-LAFFITTE - Atelier Terre et Feu</b>  |  |
| 6 bis, avenue de Saint Germain<br>78600 Maisons-Laffitte  | Directrice : Nadia DLOUSSKY<br>Téléphone : 01 39 12 58 50<br>E-mail : <a href="mailto:maisons-laffitte@terre-et-feu.com">maisons-laffitte@terre-et-feu.com</a> |
| <b>RENNES - Atelier Terre et Feu</b>  |  |
| 9 Av. Louis Barthou,<br>35000 Rennes  | Directrice : Françoise Le MOUËLLIC<br>Téléphone : 09 54 15 50 50<br>E-mail : <a href="mailto:rennes@terre-et-feu.com">rennes@terre-et-feu.com</a>              |
| <b>ROUEN – Atelier Terre et Feu</b>   |  |
| 39, rue du Bac<br>76000 Rouen   | Directrice : Nadège BLANC<br>Téléphone : 02 35 70 80 22<br>E-mail : <a href="mailto:rouen@terre-et-feu.com">rouen@terre-et-feu.com</a>                         |
| <b>VERSAILLES</b>   |  |
| 34, avenue de Saint Cloud<br>78000 Versailles   | Directeur : REMI COLLARD<br>Téléphone : 06 09 77 37 22<br>E-mail : <a href="mailto:remi@latelierdu34.com">remi@latelierdu34.com</a>                            |

**Organisme certificateur** : Les Ateliers Terre & feu  
8, Cité Dupetit-Thouars 75003 Paris  
Contact : Hubert BEJUI - Tél : 01 45 77 10 10 / e-mail : [paris@terre-et-feu.com](mailto:paris@terre-et-feu.com)

## 1 Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats

Afin de postuler à une VAE, un candidat doit justifier de 1 an d'expérience professionnelle minimum en lien avec la certification visée, que les activités aient été exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel. Ces activités peuvent être salariées, non salariées ou bénévoles.

### Description de la procédure de VAE

#### 1<sup>ère</sup> étape – L'information et le conseil :

Le candidat à la VAE sollicite une information auprès de la direction des Ateliers Terre et Feu. Le conseiller pédagogique et technique des ateliers apporte ces renseignements et analyse, avec ce dernier, son parcours professionnel afin de s'assurer qu'il/elle est en mesure d'apporter les preuves nécessaires correspondant au titre visé. Documents transmis aux candidats :

- 1 NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)
- 2 DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (Cerfa 12818\*02)

#### 2<sup>ème</sup> étape – Etude de la recevabilité de la demande :

Budget : 440 €

Le candidat dépose son dossier à la direction nationale des Ateliers Terre et Feu, qui sera étudié par une commission composée du conseiller pédagogique et du directeur.

**+ 1<sup>er</sup> cas le dossier est recevable** : le candidat reçoit sous deux mois un avis favorable de recevabilité. Les opportunités d'accompagnement et modalités d'organisation du jury sont également précisées.

**+ 2<sup>ème</sup> cas le dossier n'est pas recevable en l'état** : le candidat reçoit sous deux mois un avis défavorable. Il prend rendez-vous avec le conseiller pédagogique qui lui indiquera comment poursuivre sa démarche.

#### 3<sup>ème</sup> étape – Suivi et accompagnement :

Le processus d'accompagnement individuel est payant (Budget 1 500€). Il se déroule sur 12 séances de 2 H soit en présentiel soit en distanciel.

Le dossier de validation VAE permet au candidat de détailler ses expériences professionnelles significatives et en rapport étroit avec le titre demandé. Il doit permettre de mettre en regard les compétences acquises par le candidat et celles listées dans le référentiel d'activités et de compétences du titre.

Ce dossier demande un travail important de description des activités, de mise en contexte et d'analyse, des pratiques et des acquis. Il s'agit principalement d'une aide à la mise en forme de la présentation de l'expérience du candidat, complétée par le plan et la rédaction du mémoire .

En option le candidat peut bénéficier d'un accompagnement (Budget 350€) pour la présentation à l'entretien avec le jury.

Le candidat prend RDV pour déposer son dossier conformément aux modalités décrites lors de la recevabilité. Il reçoit la convocation pour un entretien avec le jury. Une mise en situation professionnelle peut être proposée, les modalités seront précisées dès la notification de recevabilité

#### Composition du dossier :

Un dossier des œuvres réalisées + Livret 1 et 2 + lettre de motivation présentant le projet professionnel

#### 4<sup>ème</sup> étape – Passage devant le jury et validation

Budget 800 €

Le jury évalue les compétences acquises par le candidat au cours de son expérience professionnelle ou dans le cadre d'une activité de bénévolat et vérifie si elles correspondent à celles exigées par le titre.

Le jury est souverain et peut prononcer :

- Une validation totale
- Une validation partielle. Le candidat obtient une partie de la certification. Le jury se prononce sur les compétences qui devront être acquises, notamment par la formation ou l'expérience
- Un refus de validation.

#### 5<sup>ème</sup> étape – Les résultats :

Terre et Feu notifie sous 8 jours la décision du jury qui peut :

Attribuer la certification professionnelle.

- Attribuer partiellement la certification professionnelle. Le candidat peut dans les 5 ans déposer, nouveau, un dossier de demande de VAE pour le restant du diplôme.
- Ne rien valider.

3

### Au regard des compétences décrites (fiche 6), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

Afin d'étayer son dossier de candidature, le candidat à la certification par la voie de la VAE pourra compléter son dossier avec les éléments de preuves suivant :

| COMPÉTENCES  | ÉLÉMENTS DE PREUVE   |
|--|--|
| <p>Définir les objectifs de la formation, en prenant en compte les caractéristiques de la demande et en cernant le profil des participants afin de décliner l'ingénierie pédagogique.</p> <p>Décliner les objectifs pédagogiques en cohérence avec les objectifs généraux et les caractéristiques de la formation afin d'établir la progression des participants.</p> <p>Déterminer et organiser les contenus/scénarios pédagogiques (méthodes et techniques pédagogiques, supports) de chaque session afin de favoriser les progressions et de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.</p>   | <p>Dossier de préparation d'une formation/d'atelier/de cours/de stages ou présentation d'exemples.</p> <p>Exemples de supports de cours.</p> <p>Présentation d'un contenu de formation réalisée.</p>   |
| <p>Organiser matériellement la formation en s'assurant de la disponibilité des moyens et en aménageant l'espace créatif afin de garantir un déroulement aisé.</p> <p>Animer une formation en arts plastiques à des fins d'initiation, d'apprentissage ou de perfectionnement en adaptant les outils et techniques pédagogiques au public et à leur progression.</p> <p>S'assurer de la progression des participants en appréciant régulièrement la qualité de leurs travaux plastiques afin de faciliter leur développement artistique.</p> <p>A partir de l'évaluation des objectifs visés, ajuster la formation en adaptant les objectifs et contenus pédagogiques, l'animation ou la méthode, le contenu ou les supports, et en tenant compte des évolutions artistiques et pédagogiques.</p> | <p>Exemple d'aménagement de salle/d'espace créatif dans le cadre d'un stage/formation/cours ... (sur photos par exemple).</p> <p>Présentation des outils et méthodes pédagogiques mises en œuvre, adaptées à des publics précis.</p> <p>Présentation de contenus pédagogiques.</p> <p>Présentation des techniques mises en œuvre pour la progression artistique des participants.</p> <p>Présentation de projet mis en œuvre par les élèves (participation à des expositions ou réalisation d'une exposition ...)</p> <p>Document de présentation d'un système d'évaluation mis en œuvre et comprenant les questionnaires d'évaluation et de satisfaction.</p> |
| <p>Structurer son projet par la présentation de son offre et la planification d'actions de communication visant à développer son activité professionnelle.</p>   | <p>Présentation de son atelier ou de son activité/présentation de son site internet ...</p> <p>Présentation des plaquettes de formation/programme de formation/bulletin d'inscription.</p>   |
| <p>Proposer une œuvre ou un objet d'art en cohérence avec un cahier des charges en présentant une esquisse reflétant la thématique, la cohérence artistique et le support choisi.</p> <p>Concevoir un objet ou une œuvre d'art conformément au projet initial en utilisant les techniques artistiques et supports adaptés et en faisant preuve de créativité.</p> <p>Évaluer sa pratique artistique en analysant ses œuvres et objets d'arts afin d'identifier ses axes de progression.</p> <p>Développer ses compétences artistiques en analysant les évolutions artistiques (veilles documentaire, informatique et exposition) afin d'intégrer à sa pratique de nouvelles technologies et de se perfectionner.</p>   | <p>Présentation d'un portfolio étoffé avec progression artistique et analyse.</p> <p>Présentation d'une ou de plusieurs expositions réalisées.</p> <p>Présentation d'un portfolio étoffé avec progression artistique et analyse.</p> <p>Présentation du système de veille mis en place.</p> <p>Exemples d'exposition, de visites, présentation de ses musées vus ...</p>   |

#### 4 En cas de validation partielle

Indiquer les blocs (activités, compétences..) composant la certification.

| ACTIVITÉ   | COMPÉTENCES   |
|--|---|
| <b>Réalisation de créations originales en arts plastiques</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Rechercher des idées artistiques et créatives</li> <li>+ Rechercher, des techniques, des matières, des matériaux pour des créations d'œuvres en arts plastiques</li> <li>+ Mettre en œuvre différentes techniques de création</li> <li>+ Expliquer et présenter un processus créatif en le situant dans un contexte et avec des références</li> <li>+ Analyser la qualité technique et artistique d'une œuvre</li> </ul>   |
| <b>Organisation d'expositions ou d'évènements autour d'activités artistiques et créatrices</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Organiser des expositions d'œuvres.</li> <li>+ Imaginer des parcours de visite et des progressions</li> <li>+ Penser des aménagements d'espaces et de salles pour des</li> <li>+ Définir une stratégie de présentation de pièces et de créations</li> <li>+ Imaginer et réaliser des supports de promotions</li> <li>+ Réaliser des visuels de création et en assurer la diffusion,</li> <li>+ Cibler des relais de communication</li> </ul>   |
| <b>Animation d'ateliers de découverte des arts plastiques</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Réaliser une veille des actualités artistiques, des expositions.</li> <li>+ Imaginer des déroulés d'ateliers en arts plastiques</li> <li>+ Guider dans des réalisations de gestes</li> <li>+ S'assurer de la progression des participants</li> <li>+ Accompagner dans des choix d'outils, de matières, de techniques</li> <li>+ Former des participants à évaluer des toxicités de produits utilisés,</li> <li>+ Former aux précautions à prendre et présenter des alternatives de produits</li> <li>+ Former à l'analyse critique d'œuvres en proposant des exercices adaptés sur des œuvres existantes</li> </ul>  |
| <b>Gestion d'une activité professionnelle d'artiste-animateur d'ateliers d'arts plastiques</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Définir le positionnement d'une activité d'animation en arts plastiques</li> <li>+ Sélectionner les publics, les types d'ateliers, les approches, les types de contenus</li> <li>+ Développer des supports, rédiger des contenus</li> <li>+ Programmer des actions de communication en ligne</li> <li>+ Réaliser un site Internet, gérer le référencement, le faire évoluer</li> <li>+ Développer une stratégie de présence et d'utilisation des réseaux sociaux, et assurer le rôle de « community-manager »</li> <li>+ Définir le statut juridique</li> <li>+ Assurer la gestion administrative et financière</li> <li>+ Démarcher des clients potentiels, négocier des modalités et des conditions d'intervention en se basant sur des offres existantes</li> </ul> |

#### 4 En cas de validation partielle

Indiquer les blocs (activités, compétences..) composant la certification.

| ACTIVITÉ   | COMPÉTENCES  |
|--|--|
| <b>Conception et préparation des formations</b>  | <p>Définir les objectifs de la formation, en prenant en compte les caractéristiques de la demande et en cernant le profil des participants afin de décliner l'ingénierie pédagogique.</p> <p>Décliner les objectifs pédagogiques en cohérence avec les objectifs généraux et les caractéristiques de la formation afin d'établir la progression des participants.</p> <p>Déterminer et organiser les contenus/scénarios pédagogiques (méthodes et techniques pédagogiques, supports) de chaque session afin de favoriser les progressions et de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.</p>   |
| <b>Animation de formation en arts plastiques et évaluation et adaptation de la formation</b> | <p>Organiser matériellement la formation en s'assurant de la disponibilité des moyens et en aménageant l'espace créatif afin de garantir un déroulement aisé.</p> <p>Animer une formation en arts plastiques à des fins d'initiation, d'apprentissage ou de perfectionnement en adaptant les outils et techniques pédagogiques au public et à leur progression.</p> <p>S'assurer de la progression des participants en appréciant régulièrement la qualité de leurs travaux plastiques afin de faciliter leur développement artistique.</p> <p>A partir de l'évaluation des objectifs visés, ajuster la formation en adaptant les objectifs et contenus pédagogiques, l'animation ou la méthode, le contenu ou les supports, et en tenant compte des évolutions artistiques et pédagogiques.</p> |
| <b>Développement de l'offre de formation</b>   | <p>Structurer son projet par la présentation de son offre et la planification d'actions de communication visant à développer son activité professionnelle.</p>   |
| <b>Conception d'œuvres ou d'objets d'art et évolution artistique</b>                         | <p>Proposer une œuvre ou un objet d'art en cohérence avec un cahier des charges en présentant une esquisse reflétant la thématique, la cohérence artistique et le support choisi.</p> <p>Concevoir un objet ou une œuvre d'art conformément au projet initial en utilisant les techniques artistiques et supports adaptés et en faisant preuve de créativité.</p> <p>Evaluer sa pratique artistique en analysant ses œuvres et objets d'arts afin d'identifier ses axes de progression.</p> <p>Développer ses compétences artistiques en analysant les évolutions artistiques (veilles documentaire, informatique et exposition) afin d'intégrer à sa pratique de nouvelles technologies et de se perfectionner.</p>   |

### **Préconisations que donnera le jury pour des contrôles complémentaires**

En cas de validation partielle, le jury donnera des préconisations complémentaires de type acquisition d'expériences professionnelles dans un domaine donné ou suivi d'une formation professionnelle spécifique. Le candidat gardera 5 ans le bénéfice des composantes acquises.

#### **Handicap**

Toutes nos prestations sont accessibles aux personnes porteuses d'un handicap . Notre référent handicap est disponible sur rendez –vous pour accueillir, accompagner ou orienter les publics en situation de handicap. Si après entretien et décision commune, une personne ne peut pas ou ne veut pas suivre la prestation envisagée, elle pourra être réorientée vers d'autres structures.